FONDÉE EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "REVEIL DU NORD"

Mercredi 24 Décembre 1924

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Bureaux : 39, Rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

OPINIONS ÉCONOMIQUES

Les dettes interalliées

Nous sommes à la veille d'être soumis, envers nos ex alliés, à des obligations financières telles que notre pays pourrait en être littéralement écrasé et ruiné pendant une période qui dépasserait même la durée de la dette allemande de Réparations. Avant que le dernier mot ne soit dit à ce sujet, il importe que nous fassions l'impossible pour alléger le fardeau qu'on va faire peser sur nos épaules ; il importe que nous aidions le Gouvernement dans toute la mesure de nos moyens pour lui fournir des armes dans les rudes négociations qu'on s'apprête à ouvrir.

Et d'abord, demandons-nous donc **quelle est l'origine des dettes interalliées ?** — Ne nous lassons pas de le répéter, il ne s'agit nullement d'un prêt quelconque effectué par un indifférent, un voisin ou un neutre. Nos dettes à nous ont été contractées en Angleterre, du début de 1915 à avril 1917, et aux Etats-Unis, d'avril 1917 à l'armistice. Or, chacun des prêteurs, au moment où le prêt a été effectué, était en guerre avec l'Allemagne ; il s'agissait donc de moyens de combat, de renforts, apportés par les uns et les autres des alliés contre l'ennemi commun. De 1915 à 1917, nous fournissions la grande masse des combattants, c'est-à-dire le plus précieux de tous les capitaux ; l'Angleterre, faute de soldats instruits, fournit l'argent. De 1917 à 1918, même raisonnement pour ce qui concerne l'Amérique. Disons même que l'Amérique ne nous envoya pas d'argent, mais uniquement les marchandises que la mobilisation et l'invasion de notre pays nous empêchaient de produire : armes, machines, denrées, vêtements, matières premières, pétrole.

Dans ces conditions, la moindre équité ne voulait-elle pas que l'on constatât, à la fin des hostilités, qu'ayant fait de beaucoup les plus gros sacrifices pour le salut commun, ceux en hommes, nous étions quittes de toute dette en argent ? Malheureusement, bien loin de nous tenir quittes, nos ex-alliés commencèrent par déclarer qu'on n'annulerait nos dettes qu'en partie. Et puis, l'appétit vient en mangeant, les Etats-Unis déclarèrent qu'ils n'annuleraient sous aucun prétexte les dettes interalliées et qu'ils en faisaient la dotation des anciens combattants américains (des anciens mobilisés, aurait-on pu dire). L'Angleterre, elle, envisagea d'abord une annulation intégrale de toutes les dettes, et puis, M. Baldwin ayant commis la faute énorme de s'engager à rembourser aux Etats-Unis toute la dette anglaise en 62 ans, à raison de 30 millions de livres (soit 2.610.000.000 de francs-papier) par an, elle déclara par la note Balfour exiger de ses débiteurs européens des sommes égales à celles que les Etats-Unis exigeraient d'elle.

Que demande-t-on de nous actuellement ? — Notre dette actuelle envers les Etats-Unis (dettes politiques, commerciales et intérêts accumulés) s'élève à 3.990 millions de dollars, soit 74 milliards de francs-papier. Celle que nous avons envers l'Angleterre s'élève à 2.927 millions de dollars, soit 54 milliards de francs-papier. Au total, 128 milliards environ. Masse énorme qui pèse de tout son poids sur notre crédit et qu'il y a le plus grand intérêt à liquider le plus vite possible.

Notre gouvernement a donc fait des ouvertures à l'Amérique. M. Jusserand a sondé M. Mellon et a essayé de savoir jusqu'à quel point la Commission de la Dette consentirait à améliorer les conditions proposées jusqu'ici pour le remboursement. Il semble que l'on s'en tiendrait au plan Hurley qui nous demanderait le paiement d'intérêts seulement à partir de 1930, au taux de 2 et demi p. 100 tout d'abord, taux qui serait porté à 3 et demi p. 100, plus 1 p. 100 pour l'amortissement, pendant 60 à 70 ans.

Ces conditions, qui paraissent raisonnables, nous imposeraient une charge affreusement lourde si le chiffre total de la dette restait ce qu'il est. Et pourtant, l'annonce seule de ces négociations et des conditions relativement favorables qui nous seraient faites a suffi pour mettre toute l'Angleterre en révolution. Une campagne de presse invraisemblable a été déchaînée pour demander qu'au cas où les Etats-Unis nous accorderaient des conditions plus favorables qu'à elle, l'Angleterre demanderait immédiatement la revision de la convention Baldwin-Mellon de 1922 et l'octroi pour elle de conditions analogues.

Les Anglais s'inquiètent de savoir que nos commerçants pourraient voir leurs charges un peu allégées et devenir pour eux des concurrents plus redoutables. M. Winston Churchill a été même amené à faire à ce sujet certaines déclarations à la Chambre des Communes. Il n'a pas osé dire lui-même ce qu'avait dit M. Hilton Young, qu'en réclamant à la France le paiement de sa dette, les Etats-Unis faisaient courir à l'Angleterre le risque de ne plus toucher un sou de nous, mais ce qu'il a dit indique qu'il le pensait. Car il a déclaré deux choses :

1° Que si ses débiteurs européens paient leurs dettes aux Etats-Unis, chaque paiement effectué devra être accompagné d'un paiement proportionnel à l'Angleterre ;

2° Que l'Angleterre réclamera à ses débiteurs européens tout ce que les Etats-Unis lui réclament à elle-même.

Nous sommes donc prévenus des prétentions de nos ex-alliés. Pour lutter contre des exigences qui visent à la consolidation d'une dette aussi inique, il faut lutter par tous les moyens et aller jusqu'au refus total de payer un sou, si l'on ne nous fait pas les concessions qui s'imposent. En tous cas, il faut, selon moi, qu'en aucun cas, nous ne donnions à nos créanciers plus que ce qui nous restera des versements allemands lorsque nous en aurons imputé les sommes nécessaires pour faire face aux intérêts et à l'amortissement de notre dette intérieure contractée pour les Réparations.

Nous n'hésitons pas à dire qu'il y a, à admettre ou non ce principe, un tel intérêt en jeu que c'en est, à nos yeux, une question de vie ou de mort pour notre pays. Nous demandons instamment au Gouvernement qu'il aille ici jusqu'au bout de la résistance possible.

Ernest COUTEAUX,
Député du Nord, Membre de la Commission des Affaires étrangères.

En deuxième page :

Les bienfaits de l'organisation syndicale : Dans le Textile Armentièrois.

En quatrième page :

Le « Réveil Agricole » : Le besoin de calcaire dans nos terres.

LA RENAISSANCE DE NOS CITÉS

Qu'adviendra-t-il de l'Hôtel-de-Ville de Cambrai ?

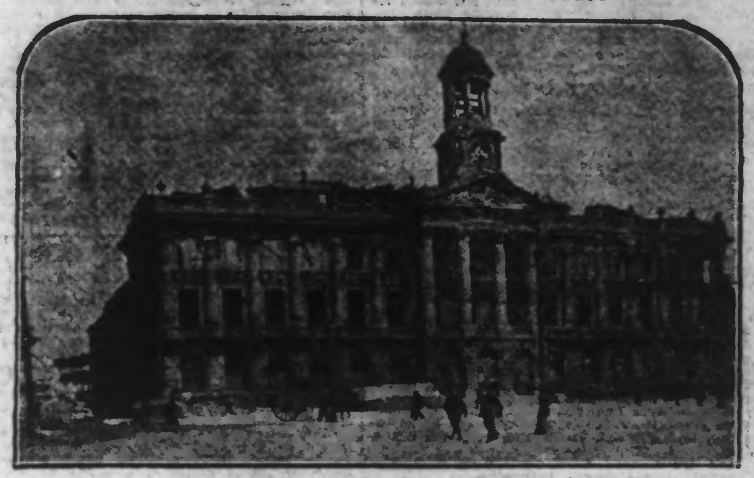

L'HOTEL DE VILLE DE CAMBRAI

Le centre de Cambrai est devenu, depuis quelques mois, un véritable chantier.

Les échafaudages se dressent partout et quelques immeubles, déjà, élèvent leurs masses imposantes de pierres et de briques.

Bientôt, aux ruines accumulées par la guerre, auront fait place de beaux immeubles, spacieux et d'architecture moderne.

Mais qu'adviendra-t-il de l'Hôtel de Ville meurtri par les obus ?

Ses façades sont restées debout ; son campanile s'élance toujours gracile et svelte. Seuls, Martin et Martine ont interrompu leur garde vigilante. Depuis des mois et des mois, l'on discute sur la démolition ou la restauration de l'Hôtel de Ville. Les uns estiment que l'ancien Hôtel n'est plus digne de la cité nouvelle qui se crée. D'autres, désireux de conserver un bâtiment qui ne manquait pas d'admirateurs et qui fut le témoin de l'histoire douloureuse de ces dernières années, se prononcent pour la restauration. Il sera possible, estiment ces derniers, de donner satisfaction aux nécessités et aux besoins nouveaux, par un aménagement approprié. Et c'est la solution qui nous paraît la meilleure.

La construction de l'Hôtel de Ville

La reconstruction de l'Hôtel de Ville fut décidée le 15 Juillet 1864.

Elle devait s'exécuter suivant les indications de M. de Baralle, architecte de la Ville. On avait songé, tout d'abord, à ne pas démolir la façade principale de l'ancien immeuble, mais une nouvelle municipalité soumit les plans à la révision de MM. Renaud et Edmond Guillaume, architectes à Paris.

De nouveaux projets furent présentés au Conseil municipal, le 8 Février 1867. Un désaccord s'étant produit entre les architectes et M. de Baralle, celui-ci donna sa démission en 1868 et MM. Renaud et Edmond Guillaume restèrent seuls chargés de la direction des travaux. Dans une réunion de la Commission des Travaux, tenue le 1er Juillet 1871, ils déclarèrent que l'ancien immeuble n'était pas réparable et les plans d'une nouvelle Mairie furent approuvés le 9 Février 1872.

La reconstruction commença le 19 Janvier 1873. Elle fut terminée dans le courant de la même année.

M. NORBENT, statuaire valenciennois, fut chargé de l'exécution des sculptures.

Le futur Hôtel de Ville

La question de la reconstruction de l'Hôtel de Ville a été examinée à de nombreuses reprises par les commissions municipales compétentes et il semble que l'on se soit mis d'accord pour conserver la façade principale, qui a un caractère artistique très intéressant, ainsi que celle en bordure des rues de la Prison et des Halles.

On se propose d'exhausser de la hauteur d'un étage mansardé la façade principale.

Enfin, on prévoit des aménagements intérieurs qui permettraient une meilleure distribution des locaux destinés aux services.

Le Conseil Municipal de Cambrai sera appelé à se prononcer définitivement dans un délai très prochain, mais nous espérons que prévaudra la proposition de restauration d'un Hôtel de Ville qui était l'une des parures de la Cité de Fénelon.

F. LESCAUT.

Le Crime de Wasmes

Nous avons signalé au début du mois, l'arrestation par la Sûreté Lilloise, de deux algériens : Dekir Amar, 38 ans, interprète, domicilié à Maubeuge et Houd Ahli ben Mohamed ben Amar, cabaretier à Denain, considérés comme les auteurs présumés de l'assassinat de Mme Eurémie Delaunois, commis le 26 novembre 1924 à Wasmes.

On sait qu'à la suite de l'enquête ouverte par la deuxième brigade de police mobile de Lille, il fut établi que les deux individus susnommés n'étaient que des comparses des assassins.

M. Tilloy, commissaire de la Brigade Mobile a recueilli des renseignements qui ont permis d'identifier les véritables auteurs du crime. Il s'agit des nommés Ehlo Kaci et Ataguena Saïd, qui étaient locataires de la victime et qui sont disparus depuis le jour du crime.

Au Service des Etrangers on a pu retrouver leurs photographies et leurs signalements exacts.

On les croit restés en Belgique, et la police belge, les recherche activement.

La Lisette des Etudiants

Les Etudiants parisiens ont élu leur Lisette de 1925. C'est Mlle Julia Simon, une charmante artiste de dix-huit ans.

LE KRACH D'UN Architecte Lillois

:: Un déficit :: de 10 millions || Il y aurait plus de 200 victimes

L'affaire concernant les détournements d'un architecte lillois, dont nous avons déjà parlé, prend une importance beaucoup plus considérable qu'on ne l'aurait supposé tout d'abord et la situation du « reconstituard » en question est des plus critiques.

Les créanciers se sont réunis

Dans l'après-midi d'hier, les entrepreneurs intéressés dans cette affaire ont tenu une nouvelle réunion au café de « L'Elysée ». A ces créanciers, est venu se joindre un certain nombre de propriétaires dont les immeubles sont en cours de construction.

Environ 200 personnes assistaient à cette réunion, qui fut assez mouvementée. L'entrepreneur-architecte et son avocat-conseil étaient présents.

Commencée à 14 heures, l'assemblée ne prit fin qu'à 19 heures.

Un déficit formidable

On exposa la situation financière de X... : cela fit ressortir un actif réalisable de 4.700.000 frs., qui comprend la maison du Nouveau Boulevard, la propriété située rue de la Clef, les autos, trois voitures et deux camionnettes ; l'écurie de chevaux de sang, le terrain, le matériel de l'entreprise, etc.

Le passif, y compris les hypothèques prises sur les immeubles, s'élève à plus de **QUINZE MILLIONS**, soit un déficit dépassant **DIX MILLIONS DE FRANCS.**

Devant la révélation d'un passif aussi formidable, les assistants à l'assemblée ne purent cacher leur stupéfaction.

Une situation embarrassante

On demanda à X... ce qu'étaient ses intentions dans le but de faire honneur à ses obligations.

X... répondit évasivement et indiqua qu'une personne de sa famille comptait désintéresser les créanciers de la façon suivante :

Actuellement, le taux des créances se monte à 27,50 % ; la personne dont il est question reprenant l'affaire, actif et passif, se ferait forte de réussir, en quatre années, à remettre l'entreprise à flot et à payer aux créanciers 50 % de leur dû.

L'intermédiaire offrirait comme garantie tout simplement sa signature.

On pria X... d'expliquer ce qu'il avait fait des capitaux. A cette question, il resta « muet comme une carpe ».

Une démarche sans succès

A la suite de la proposition en question, une délégation de créanciers se rendit au domicile du membre de la famille dont il était question. On lui demanda s'il consentirait à donner une garantie hypothécaire, en stipulant comme dernier chiffre de remboursement un taux de 45 %.

Cette proposition fut purement et simplement repoussée par le parent de X...

La colère gronde...

La délégation revint et exposa à l'assemblée le résultat négatif de sa démarche.

Certains créanciers protestèrent contre les conditions honteuses dans lesquelles X... réglait ses affaires. On apprit notamment qu'harcelé par des besoins d'argent, l'architecte avait touché 48.000 fr. pour une maison où il y avait déjà pour 57.000 fr. de charpente et menuiserie. Cet immeuble a actuellement une valeur de 200 000 francs.

La pente fatale...

Quelles seront les suites de cette affaire ?

Les créanciers s'attendent à ce que le dépôt du bilan de l'architecte-entrepreneur soit imminent. L'intéressé n'a d'ailleurs pas caché que la faillite serait déclarée aujourd'hui ou demain.

D'autre part certains créanciers qui jusqu'ici ne s'étaient pas joints à ceux qui ont intenté une action judiciaire contre X... ont l'intention de suivre leur exemple en déposant plainte au Parquet.

LOCK-OUT EN SUÈDE DE 400.000 « NOIRS »

Stockholm, 22.— Les pourparlers entre patrons et ouvriers de l'industrie métallurgique n'ayant abouti à aucun résultat, le contrat de travail collectif pour 1925 a été rejeté et les patrons ont décidé de proclamer le lock out à partir du 1er janvier.

De ce fait, 400.000 ouvriers se trouveront sans travail.

LE MYSTÈRE DE LA CROIX-DU-BAC

Sur la piste du "Vieux Romain"

Le vieillard disparu est passé le 8 septembre à Ostende où il a vendu lui-même son obligation

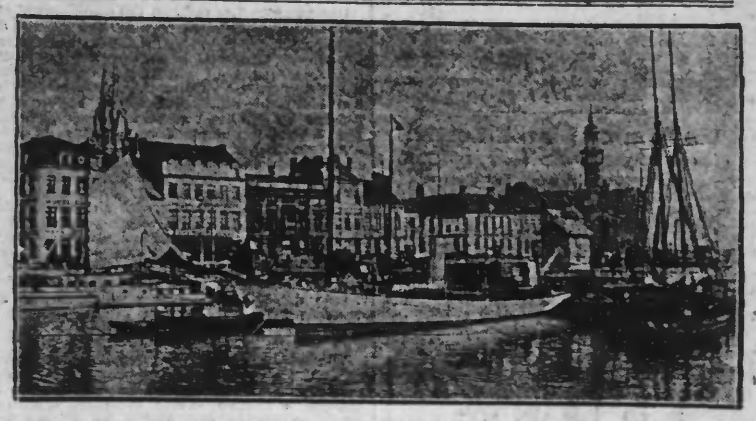

L'AVENUE DU VINDICTIVE A OSTENDE OU L'ON PERD LA TRACE DU VIEUX ROMAIN

(De notre Envoyé Spécial)

Nos prévisions étaient fondées.

C'est bien, comme nous l'écrivions hier, vers la Belgique, que devaient être orientées les recherches.

Aujourd'hui, après l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, le doute, en effet, ne semble plus possible.

C'est bien le « Vieux Romain » de la Croix du Bac, qui a vendu à Ostende le titre de rente établi à son nom. Cette vente a été faite le 8 septembre, à l'Hôtel Gare Maritime 33, avenue du « Vindictive ».

Comment sommes-nous arrivé à cette conclusion ? C'est ce que nous allons exposer.

A la recherche du disparu

La vente de l'obligation décennale portant le nom du Vieux Romain ayant été effectuée à Ostende, ce matin, à 9 heures, nous nous présentions au bureau du commissaire-chef de la cité flamande. Déjà, nous avions été précédé par l'inspecteur Coussemacker, de la police mobile de Lille, qui suivait la même piste. Très aimablement, le magistrat nous reçut et se mit à notre disposition pour nous donner tous les renseignements désirables.

Nous ne tardâmes donc pas à apprendre que le titre en question avait été vendu à un ouvrier belge, M. Lauverens, au café-restaurant-hôtel Gare Maritime, tenu par M. Kint-Byt, 33, avenue du « Vindictive ».

Ce point établi, il ne restait qu'à contrôler le fait et à recueillir le témoignage des personnes en cause. Nous ne devions pas tarder à être fixé !

Voici qu'on le retrouve !

L'hôtel Gare Maritime dresse sa blanche et imposante façade sur l'avenue du « Vindictive ». A quelques centaines de mètres de la gare, face au débarcadère du poisson, l'avenue, fréquentée par tous les hommes de mer, est dans la saison d'hiver le quartier le plus actif, les navires viennent de rentrer de la pêche. Le poisson s'amoncelle sur le quai. Les grues grincent. Les sirènes déchirent l'air de leurs sifflements aigus.

Tout le monde est occupé au port.

M. Kint, tenancier du café, un bon gros Flamand, très loquace, à la figure joviale, n'en aura que plus de loisirs pour nous recevoir et nous renseigner. Il s'exprime en mauvais français, mais il n'apportera pas moins de précisions au plus haut point intéressantes sur le mystère qui nous occupe.

— Comment s'est faite la vente ? nous dit-il. C'est bien simple...

Un matin, au début du mois de septembre, le 8, je crois, vers 8 heures 30, un vieillard, sale, négligé, les vêtements maculés de boue, le visage mangé par une barbe grisonnante de plusieurs jours, se présentait chez moi, et demandait à manger. Il paraissait avoir fait un long voyage et paraissait fatigué.

Sur sa demande, je lui servis du café et quelques tartines.

Quand il eut déjeuné, le vieux demanda ce qu'il devait.

Je lui répondis : 2 francs 25.

L'inconnu fouilla ses poches puis, soudain, il dit : « J'ai perdu mon portefeuille ! » Je lui répondis : « Ça, ça n'est pas à faire. On ne joue pas des tours comme cela ! »

Il vend son obligation et s'en va...

Le vieillard, qui tremblait fortement, parut gêné. Il fit semblant de chercher encore, puis sortit un portefeuille noir, usagé, de sa poche, duquel il tira un titre de rente.

— J'ai encore ça, dit-il, voulez-vous me l'acheter ?

Comme je refusais, il s'adressa à un client, nommé Lauverens et le lui offrit. C'était une obligation de 300 fr. Le vieux voulait la vendre 100 fr. L'interpellé hésita un moment, puis flairant la bonne affaire, finit par accepter. Il paya aussitôt en billets de 5, 10 et 20 fr., puis sortit pour aller le négocier à la Banque.

Dès que l'acheteur fut parti, l'inconnu régla son compte, empocha le reste, puis s'en alla.

Quand Lauverens revint, furieux, de la Banque, après avoir appris que l'obligation était pour lui sans valeur, le vieux avait disparu !... Il s'était éloigné par le quai des Pêcheurs.

Pas de doute C'était le "Vieux Romain" ?

— Et comment était ce vieux ?

— Il paraissait âgé de 65 à 70 ans, avait la figure assez ronde, le teint coloré, portait une moustache grise assez forte.

— Comment était-il vêtu ?

— Il portait un complet sombre, un col, un plastron, des souliers gris de boue. Il fumait une vieille pipe de bois, à tuyau d'os, avec une grosse « bouloche » au bout !

Ne tremblait-il pas ?

— Si, il avait toujours « un grand tremblement » !

— Comment marchait-il ?

— « Raide » et assez vite.

— Que portait-il sur la tête ?

— « Un claque » marron clair à carreaux (une casquette, en patois flamand).

— Et il avait le teint coloré ?

— Oui, il avait « bonne couleur ».

— N'avait-il pas aussi une canne ?

— Si « une petite bâton » avec une « crochette » au bout (la canne d'acajou !).

Aucun doute ne peut subsister. Le signalement donné répond presque point pour point à celui du disparu. C'est bien le Vieux Romain qui est venu au « Vindictive ».

Que venait-il faire ? Où allait-il ? Mystère !...

Le mystifié confirme

Peu après, accompagné d'un vieil agent interprète, aux oreilles ornées de superbes pendants d'or, nous interrogions Lauverens, le mystifié, l'acheteur de l'obligation du Vieux Romain.

Lauverens travaille comme expéditionnaire à l'Agence Continentale.

« *God ferdom !* » Il n'en revient pas d'avoir été roulé !...

Lauverens n'a pas la mémoire si fidèle.

Il était, comme il dit « si tant furieux » qu'il n'a pas bien vu !... qu'il ne se rappelle plus...

Il confirme cependant certains points de la déposition de M. Kint, notamment en ce qui concerne la pipe, la date, l'aspect général de son mystificateur.

— Et vous nous préviendrez, si vous le retrouvez ? lui demandons-nous.

— « *Gad ferdom !* » Il le conduira tout droit au poste pour lui faire rendre ses cent francs.

Où est parti ce sacré farceur ?

Si le passage du « Vieux Romain » à Ostende peut être maintenant considéré comme un fait indéniable, bien des points restent encore obscurs, dans l'odyssée du sacré farceur !

Où peut-il bien être allé ainsi, apparemment sans argent, misérable, miteux ?... Il était arrivé à la mer. Il aura dû longer la côte pour aller où ? Mystère !...

Le mystère de la Croix du Bac n'est toujours pas élucidé. Le « Vieux Romain » n'a pas été assassiné. Mais, où est-il ?

Dans l'après-midi, grâce à l'obligeance du commissaire-chef, nous avons pu vérifier tous les fichiers de la Sûreté. Vanstaemertinghe n'a pas couché à Ostende depuis le 8 septembre, du moins dans un hôtel, ou dans un garni.

Dans quelle direction a-t-il dirigé ses pas ? C'est ce qu'il va maintenant falloir établir.

La police judiciaire belge sur les dents

Le Mutilé accusé doit évidemment être maintenant libéré. La tâche de la police, cependant, n'est pas terminée.

Dans la soirée d'hier, l'inspecteur Coussemacker, qui depuis le début de l'affaire ad dépense sans compter pour éclaircir le mystère et dont les conclusions sont en tous points conformes aux nôtres, a prévenu le Parquet d'Hazebrouck des résultats de son enquête.

Un joli jour dans les Salons de l'Elysée

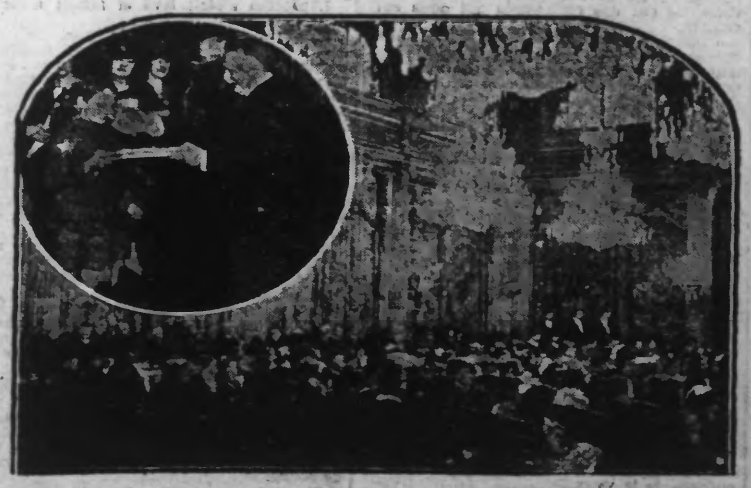

A l'occasion de Noël les pupilles de la nation et les enfants méritants ont été reçus dans les salons de l'Elysée. On les voit très amusés par une séance de guignol après laquelle M. Doumergue, Président de la République, procéda à une distribution de friandises et de jouets :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: (Wide World Photos)

Une prison construite par ses habitants

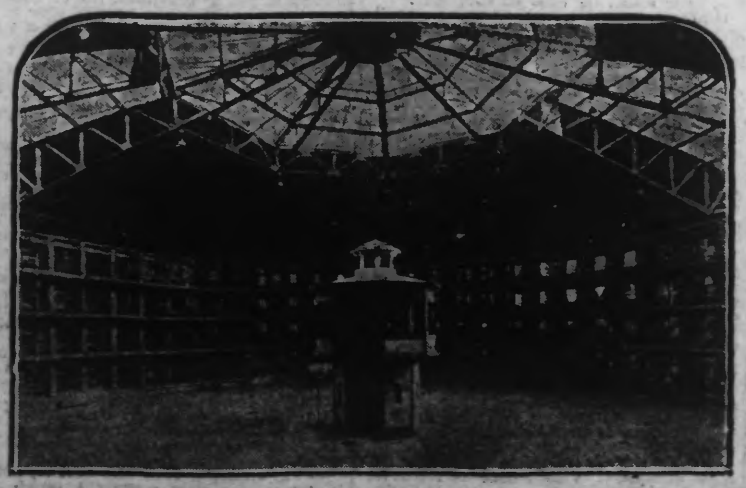

Cette curieuse photographie montre une vue intérieure du pénitencier de Pittsburg (U. S. A.) lequel présente cette particularité d'avoir été construit par les détenus. On remarque que toutes les portes sont commandées par la cabine du gardien qui se trouve au milieu de la prison :: :: :: :: :: :: :: :: :: :: (Wide World Photos)